



Le **09 décembre 2020** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 04 décembre 2020 par le Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de l'épidémie de coronavirus en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Benoît RAVON, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice. Absent excusé : Jérôme FER (pouvoir à F CANEL),

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 04/11/2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 04/11/2020.

Les membres du Conseil Municipal ont reçu ce matin un mail sollicitant l'autorisation de compléter l'ordre du jour avec la mise au vote d'une décision modificative au budget. Les membres du Conseil y consentent.

DECISION MODIFICATIVE (DELIBERATION 2020-S10-D1)

Au budget 2020, la dépense relative à l'acquisition de radars, panneaux de signalisation et réalisation de passages piétons est prévue au compte 2158. Il s'agit d'une opération sous convention avec le Département. Il convient de réaliser la dépense au compte 45811

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	15 000,00
011	615221		Bâtiments	-15 000,00
45	45811	OPFI	Opération pour compte de tiers	15.000.00
Total				15 000,00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	15 000,00
Total				15 000,00

CESSION PREVEL (DELIBERATION 2020-S10-D2) corrige et annule la Délibération 2020-S9-D3

Dans le cadre passé des travaux rue d'Aviron, les consorts Prével ont donné suite à la demande de cession mutuelle de terrain : 42 m² en bordure de voirie rue d'Aviron en faveur de la commune

76m² en contiguë de leur parcelle côté opposé en faveur des consorts Prevel

Cette cession est à titre gratuit et la provision sur frais d'acte à la charge de la commune s'élève environ à 700 €

Le Conseil Municipal de Gauville la Campagne autorise à l'unanimité cette cession et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de l'acte et documents afférents selon les conditions sus mentionnées.

CESSION ELIE – FOSSE MARIE (DELIBERATION 2020-S10-D3) corrige et annule la Délibération 2020-S9-D4

Le Conseil Municipal à la majorité (Mme Canel s'abstient) accepte la demande des consorts Elie de régulariser la situation en rétrocédant dans le domaine communal les parcelles ZE46, ZE47 et ZE48 leur appartenant et concernant la voirie et les réseaux du lotissement la Fosse Marie Cette cession est à titre gratuit et la provision sur frais d'acte à la charge de la commune s'élève environ à 500 €.

Le Conseil Municipal de Gauville la Campagne à la majorité (abstention de Mme Canel) autorise cette cession et donne pouvoir au 1^{er} adjoint pour la signature de l'acte et documents afférents selon les conditions susmentionnées.

MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX (DELIBERATION 2020-S10-D4)

Pour faire suite à la précédente réunion du Conseil, Mme le Maire présente les devis suivants sur la base du rapport de contrôle de Socotec :

Remplacement de l'éclairage intérieur de l'école : EET Service : 1 534.72 € HT / JF Elec : 2 441.33 € HT

Mise aux normes électriques de la chaufferie et école : EET Service 1 828.28 € HT / JF Elec : 3 082.67 € HT

Changement du tableau électrique de la garderie EET Service : 517 € HT

Le Conseil à l'unanimité accepte les trois devis d'EET Service et autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention et signer tous documents relatifs à ce projet.

DEBROUSSAILLAGE DU TERRAIN DE L'ANCIENNE DECHARGE (DELIBERATION 2020-S10-D5)

Mme le Maire présente les devis suivants concernant le débroussaillage du terrain de l'ancienne décharge situé au bout du chemin du stade :

Normand Vert : 4 840 € HT

Aux Jardins Rev'Eure (entreprise de M Bougourd située sur la commune): 5 035 € HT

M Rouland demande si un nivelage est prévu, le passage d'une lame permettant d'éviter que la végétation ne reprenne trop vite. Il n'est pas prévu de nivelage ne sachant de par l'historique du terrain ce que nous allons trouver. Les déchets éventuels seront évacués. Le terrain représente environ un petit hectare.

M Ravon demande l'intérêt de la démarche. Mme Canel précise qu'il s'agit de dégager le terrain et le rendre accessible vers un éventuel accès à la voie verte dont EPN, propriétaire des abords assurerait la réalisation sous réserve de faisabilité. Ce nouvel accès permettrait de soulager l'accès par le pont jugé moins praticable. M Ravon s'inquiète que la dépense soit engagée sans assurance de concrétisation du projet d'accès vers la voie verte. M Deshayes souhaite savoir si EPN nous suivra jusqu'au bout. Mme Canel précise qu'une demande de fond de concours sera présentée à EPN concernant cette dépense avec une mise au budget 2021. Mme Losseau voit dans ce projet un terrain supplémentaire à entretenir. M Rouland ajoute que les plantations et aménagements bien pensés permettront un gain de temps. Mme Canel y voit l'opportunité d'arborer ce terrain. Pour répondre à M Rouland, Mme Canel précise qu'Aux Jardins Rev'Eure par son organisation a accès à tout le matériel nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'Aux Jardins Rev'Eure. Il autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention et signer tous documents relatifs à ce projet.

DIVERS

M Bureau rapporte une suppression des tarifs dégressifs en matière d'assainissement collectif. Il se rend disponible pour chacun en cas de problèmes.

M Bureau rend également compte de la réunion relative au Sivu Cap Nord Est avec le projet de créer à Gravigny une crèche avec accès aux enfants de Gauville, Sacquenville, St Martin et Aviron. Il évoque également la rédaction en cours d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sous la direction d'EPN.

Le recensement prévu en janvier 2021 est reporté d'un an.

M Bucher demande l'autorisation de créer un portillon à l'arrière de son terrain donnant accès sur le bassin de rétention du clos des Bruyères afin de permettre un meilleur entretien de sa haie. Le Conseil l'y autorise.

Mme le Maire fait part au Conseil de la demande d'un couple de scolariser leur enfant sur Pont-Audemer.

M travaille à Pont-Audemer, la nourrice est sur la commune voisine à Fourmetot et Mme est lourdement handicapée ne pouvant physiquement s'occuper de l'enfant. Le Conseil n'y voit pas d'inconvénient eu égard à la situation très particulière des parents et sous réserve qu'aucune contrepartie financière ne soit réclamée.

Les travaux de voirie de la Fosse Marie estimés à 260 000 € et financés par EPN sont prévus pour 2021.

Concernant le ruissellement sur la Fosse Marie, EPN a mandaté un bureau d'étude pour voir ce qui peut être fait et ainsi réduire le ruissellement du talweg.

Les colonnes enterrées sont programmées pour 2021. Nous attendons un courrier d'EPN pour la marche à suivre. Leur implantation devrait être sur le site des conteneurs actuels. M Rouland rappelle que l'endroit est entre deux mares.

Mme le Maire rappelle le mail reçu d'une habitante du clos des vergers et transmis au Conseil relatif au non-respect de la priorité à droite par les usagers de la rue du Neubourg à l'intersection du dit lotissement.

Un devis a été demandé pour effacer de nouveau les traces de l'ancien stop.

Bâtiment au 11 rue d'Aviron : M Dufour s'occupe de monter un dossier. L'accès du camion devra être pensé.

Concernant la modification du PLUI HD, la parcelle non bâtie du Jardin Thierry sera reclassée zone naturelle, le talweg du clos des vergers sera pris en considération, les parcelles de M Michaud le long de la voie verte restent en zone naturelle. Par ailleurs, les Bâtiments de France ont demandé le classement du terrain à côté du cimetière et de l'église en zone NP (naturelle patrimoine) rendant la construction du multisport sur ce terrain impossible, les éléments bétonnés n'étant pas autorisés sous ce classement. Le projet doit donc être repensé sur le terrain rue d'Aviron face à la mairie et surtout à l'école permettant ainsi aux élèves d'en profiter. Cet emplacement pourrait également favoriser une demande de DETR (à priori refusée pour les communes ayant réalisé des lotissements). Mme Marie s'inquiète de savoir si ce classement remet en cause le projet d'aménagement de parking le long de la salle. La réponse est à priori non si les places ne sont pas bétonnées.

Concernant le terrain rue d'Aviron, Mme Losseau rappelle la topographie du terrain avec une parcelle en décroché appartenant à la famille Guidet. Elle se demande si nous n'aurions pas intérêt à procéder à un échange. Mme Canel rappelle que la question avait déjà été étudiée par le passé sans suite car aurait impliqué un échange avec du terrain le long de la maison de Mme Guillemin appartenant aujourd'hui à la commune.

M Bureau demande la formation d'un comité de pilotage sur le suivi des travaux du terrain multisports.

Sont volontaires Mesdames et Messieurs Bureau, Dufour, Canel, Canivet, Marie, Ravon et Stein.

Il est précisé que le rôle de l'architecte est entre autres de recueillir nos souhaits concernant les caractéristiques et de suivre le chantier.

Les colis pour distribution aux anciens en l'absence de repas seront prêts mardi pour une distribution le samedi 19. M Ravon propose une distribution accompagnée des jeunes du club de foot. Mme Canel suggère plus tôt une distribution à la salle des fêtes dans le respect des gestes barrières dans le contexte sanitaire. Mesdames Canel, Toussaint, Messieurs Dufour, Bureau et Stein sont volontaires.

Il est proposé lors des travaux sur la toiture de l'église de penser à une intervention sur celle de la salle, certaines ardoises glissant.

M Ravon présente une idée d'animation sur la commune en collaboration avec Oré, un street artiste reconnu dont il présente une œuvre. Ce dernier interviendrait dans l'école pour aider à la création d'œuvres qui seraient par la suite dispatchées dans la commune pour servir à un jeu de piste pour les habitants. Pour répondre à la question de Mme Letellier, cela n'a pas été réalisé dans une autre commune. Il précise pour avoir discuté avec la maîtresse que cette dernière est très intéressée. Le coût de l'opération est d'environ 1 500 € pour une intervention sur plusieurs journées durant une semaine avec la création d'environ 20 œuvres. L'idée très intéressante sera revue en janvier.

M Stein projette et présente la maquette du nouveau site internet. Ainsi pensé, plusieurs personnes auraient accès à la mise en page. L'hébergement minimal est de 30 € par an et de 200 € par an pour une version avancée sans publicités. L'adresse du site sera modifiée pour la rendre plus professionnelle.

Le but est de permettre de véhiculer un maximum d'informations et remplacer la création d'un bulletin papier plus onéreux. Le site est optimisé pour être accessible sur les smartphones et tablettes. Il pourra être couplé avec Facebook. Mme Canel présente en parallèle l'idée retenue par d'autres communes : panneau pocket, une application mobile d'alertes et d'informations. Les habitants s'inscrivent sur le site gratuit et reçoivent les informations sur leur portable. Elle pense cette application complémentaire.

Fin de la séance à 23h30